

Crise à Linkebeek : le gouvernement fait le gros dos

- Les partis de la suédoise minimisent : le remplacement de Thiéry par un bourgmestre flamand « n'est pas une affaire fédérale ».
- Le MR, sous tension, envisage un recours.
- La N-VA feint de ne pas voir le problème.

La séquence politico-communautaire met-elle le MR à l'épreuve ? Oui. La majorité fédérale est-elle en balance ? Personne ne l'indique en son sein à ce stade, mais les Suédois marchent sur des œufs.

Reprenons...

La séquence, on la connaît : désignation dimanche du conseiller communal flamand Eric De Bruycker bourgmestre de Linkebeek ; prestation de serment lundi, avant un conseil communal houleux en soirée (lire ci-contre) autour de Damien Thiéry (MR), toujours président du conseil.

Le problème politico-communautaire ? Une ministre N-VA qui nomme un bourgmestre flamand ayant récolté 168 voix dans une commune où 13 des 15 élus sont francophones et colistiers de Thiéry qui a récolté 1.232 voix et dont le parti est partenaire de la N-VA au fédéral...

Alors, danger pour le gouvernement Michel ? La main sur le cœur, les partenaires de la suédoise jurent que non. Puisque « le problème n'est pas fédéral », mais concerne une commune et son pouvoir de tutelle, la Région flamande. Circulez, y a rien à voir ! Reste que le coup de force de la ministre N-VA ne peut qu'irriter le MR, au fédéral aussi. D'ailleurs, au sein de la N-VA, il

en est pour reconnaître que « *le MR est plus embêté que nous* » !

Il faut pourtant chercher pour trouver un libéral qui l'avoue. Comme ce mandataire : « *Le Pre-*

Solution : de nouvelles élections ? Thiéry enverrait les convocations en flamand et pourrait être nommé

mier ministre donne le change, mais il n'est pas content du tout, et c'est normal. Pour nous, c'est une grosse claque. C'est une façon de nous dire : on vous emm... » Ou cet autre : « *C'est embêtant pour tous ceux qui ont négocié la 6^e réforme de l'Etat. Et pour le MR en particulier.* » Deux voix audacieuses parmi le concert mou de « *il ne faut pas mélanger les affaires fédérales et régionales* » ; « *non, le MR n'a pas de malaise vis-à-vis de la N-VA* » ; « *non, Charles Michel n'a pas à intervenir* » ; « *bien sûr nous sommes tous choqués et nous condamnons une décision anti-démocratique* ».

Après une réunion avec l'intéressé, lundi, le président du MR a, lui, « *réaffirmé avec force le soutien du MR à Damien Thiéry* », qui « *reste le seul bourgmestre légitime de Linkebeek* ». Il « *réfléchit avec lui à des solutions pour le rétablir dans ses droits* », analysant « *les meilleures voies de droit en vue d'un recours* ». Pour le MR, la gestion communale « *est gravement menacée* » à Linkebeek et la « *situation ne pourra se prolonger indéfiniment* ».

Voilà qui n'apaise en rien l'opposition francophone au fédéral. Pour le CDH, le MR, Charles Michel en tête, se mue en « *carpette* » ; pour le FDF, « *la N-VA rentre dans le MR comme dans du beurre* » ; et le PS appelle à sauver « *l'honneur des franco-*

phones » et Charles Michel à « *trouver une solution* ». Mais le MR fait le gros dos, jugeant que l'opposition fait... de l'opposition et exploite à fond le filon.

Et du côté de la N-VA, on feint de ne pas voir en quoi la situation serait gênante pour le fédéral ou le MR : « *Nul n'est au-dessus des lois, n'est-ce pas ?* », nous déclare la porte-parole francophone du parti. Les nationalistes seraient tous derrière Homans, Bart De Wever ayant « *validé* » sa décision, nous glisse-t-on par ailleurs. « *Nous ne pouvions laisser la situation en l'état (Thiéry faisant fonction), nos électeurs ne le comprendraient pas. Après les deux arrêts du Conseil d'Etat, il fallait trouver une solution. Nous sommes tous sur la même ligne, sans émotion. Nous sommes des légalistes.* » Et donc : « *Bart De Wever n'est pas embêté du tout.* » A VTM, il a d'ailleurs déclaré : « *Damien Thiéry s'est exclu lui-même et le Conseil d'Etat lui a donné tort. Légalement, on ne pouvait le nommer.* »

A la veille de la rentrée parlementaire (mardi prochain), la majorité fédérale résiste donc. Au VLD, on renvoie aussi à la législation, à la jurisprudence, qui donne raison à Homans, point. Le CD&V est dans la ligne : s'il ne partage pas forcément les façons de la ministre N-VA, il ne se range pas moins du côté du droit.

Voilà pour le théâtre sur scène. Mais en coulisses, nous dit-on, Charles Michel chercherait une solution « *permettant à tout le monde de sauver la face* ». Une idée ? Un retour aux urnes ; l'envoi des convocations en néerlandais (Damien Thiéry s'est déjà engagé à le faire) ; plus rien n'empêchant alors sa désignation comme bourgmestre. ■

DAVID COPPI

MARTINE DUBUISSON

RÉFORME DE L'ÉTAT

Un flou volontaire

Tout ça, ce serait donc la conséquence/la faute de la sixième réforme de l'Etat. Depuis dimanche, l'accord institutionnel de 2011 est mis à toutes les sauces. Qu'en est-il vraiment ? Le texte négocié par les huit partis (libéraux, socialistes, chrétiens, verts) a pour but de mettre fin aux carrousels de (non-)nomination dans la périphérie. Il prévoit d'abord que, si le gouvernement

flamand ne statue pas sur la candidature d'un bourgmestre, ce dernier est automatiquement nommé (un moyen d'éviter que l'exécutif flamand ne joue la montre). Ensuite, les recours sont désormais jugés par l'assemblée générale bilingue du Conseil d'Etat (histoire de couper court aux soupçons de partialité en fonction de la chambre linguistique statuant). Enfin, si un bourgmestre non nommé gagne son recours, le gouvernement flamand doit le nom-

mer. Reste un dernier point, non réglé par la réforme de l'Etat : que se passe-t-il si le candidat bourgmestre est recalé et que le conseil communal refuse de désigner un nouveau candidat ? La loi ne dit mot... C'est qu'à l'époque, les négociateurs ont voulu laisser un certain « flou » – qui autorisait par exemple le maintien d'un bourgmestre non nommé en tant que « faisant fonction ». Mais qui permet aussi à Liesbeth Homans d'agir comme elle l'a fait dimanche soir.

V.L.A.

reportage Damien Thiéry : « Je tiendrai certainement plus longtemps que Liesbeth Homans »

C'est devant une petite salle du conseil pleine à craquer où l'on apercevait aussi des bourgmestres bruxellois ou d'autres communes à facilités venus apporter leur soutien que Damien Thiéry a fait une première apparition vers 19 h 45, sous des salves d'applaudissements (et quelques huées), pour remercier (en français – il pouvait encore le faire, le conseil communal n'avait pas encore débuté – puis en néerlandais) la population d'être venue si nombreuse pour le soutenir. Interrompu sans cesse par des vociférations flamingantes, il a souligné que la commune vivait tranquillement en un pacifique vivre-ensemble, et jugé inacceptable que des manifestants du Taal Aktie Komitee (TAK) soient venus perturber la séance. « Une telle séance ne s'improvise pas en termes de sécurité, a-t-il d'emblée attaqué. Le nouveau bourgmestre n'a rien organisé avec la police. C'est une faute. » Il a précisé que la séance débiterait à 20 heures précises, comme toujours.

C'est donc à 20 heures tapantes que le nouveau bourgmestre Eric De Bruycker a fait son entrée, sous les huées (et quelques applaudissements), pour rejoindre sa place habituelle. En président de séance, Damien Thiéry est demeuré à la place qu'il occupait comme bourgmestre non nommé. Et a entamé le conseil communal. Ponctuée de huées, d'applaudissements, d'interpellations de personnes debout, la séance s'est

mise à avancer à un rythme sur-réaliste. Très formaliste, Damien Thiéry énonçait les points à l'ordre du jour.

« - Point un : approbation du procès-verbal de la dernière séance. M. le Bourgmestre, vous avez la parole.

- Je ne peux pas diriger la séance. Je n'ai donc pas de commentaires à faire », a répondu Eric De Bruycker.

Le point est voté.

« - Point deux, a enchaîné Damien Thiéry. M. le Bourgmestre, vous avez la parole.

- Je ne suis compétent que pour la sécurité, adressez-vous à l'échevin compétent », a répondu, dans un calme olympien, le bourgmestre.

Le point est voté.

« - Point trois (etc.). M. le bourgmestre, vous avez la parole.

- Même réponse que pour le point précédent... »

« C'est moi qui suis dans le déni de démocratie ? Mais est-ce qu'on vit dans le même monde ? » DAMIEN THIÉRY

Puis il y a eu les prises de parole. Celle de Rik Otten, l'autre conseiller néerlandophone, regrettant que Damien Thiéry se satisfasse de ce conseil communal chahuté. « Vous en faites un cirque, c'est ce que vous avez toujours fait, a-t-il dénoncé. La démocratie, ce n'est pas que le seul nombre de voix, c'est un ensemble de règles à respecter, ce que vous n'avez pas fait, comme en attestent deux jugements de la chambre bilingue du Conseil d'Etat. Pour le bien de la com-

mune, faites un pas de côté. » « C'est moi qui suis dans le déni de démocratie ? », s'est étranglé Damien Thiéry. Mais est-ce qu'on vit dans le même monde ? »

Celle de l'échevin Yves Ghequière, ensuite, qui, s'adressant directement au nouveau bourgmestre, l'a interrogé : « Tu as déclaré n'avoir pas hésité une seconde avant d'accepter le titre de bourgmestre pour, as-tu dit, résoudre le problème de Linkebeek. Mais cher Eric, es-tu assez naïf pour croire que c'est possible ? Tu as dit compter sur notre soutien, mais pourquoi alors ne pas nous en avoir parlé avant d'accepter ? Ton heure de gloire passée, attends-toi à des journées difficiles. Et tu sais que je n'ai rien contre toi personnellement. »

C'est alors que l'ensemble des conseillers communaux francophones ont quitté la séance en guise de protestation, comme un seul homme, derrière le conseiller Paul Opoczynski. « Le quorum n'est plus atteint, a constaté Damien Thiéry. Je suis obligé de clôturer la séance. »

Répondant ensuite à la presse, Damien Thiéry a souligné que devant un tel soutien de la population, il ne pouvait baisser les bras. « Je tiendrai certainement plus longtemps que Liesbeth Homans », a-t-il ironisé.

Dehors, Eric De Bruycker s'en est allé doucement au bras de son épouse, à l'abri d'un parapluie. Une jeune femme, un bébé dans les bras, est venue le saluer. « Toutes mes félicitations. Nous sommes avec vous. » ■

PIERRE VASSART

l'expert « Une décision de nature à tendre les relations communautaires »

Pour Jean Faniel, le directeur général du Crisp, il est difficile de soutenir qu'il fallait absolument nommer un bourgmestre « parce qu'on ne pouvait pas continuer comme ça »...

Liesbeth Homans a nommé bourgmestre de Linkebeek un des deux conseillers communaux flamands d'opposition (sur quinze élus). Est-ce problématique, en termes démocratiques ?

Il faut voir comment on envisage la question. S'il s'agit du respect des règles démocratiques telles qu'elles ont été édictées par le législateur, on peut considérer que la ministre était en droit de nommer le bourgmestre qu'elle souhaitait - d'autant qu'elle a d'abord essayé dans le camp francophone. Nous sommes en effet en Flandre et depuis la cinquième réforme institutionnelle, il s'agit d'une matière qui est réglée par le gouvernement flamand. Ajoutons qu'à la différence du gouvernement wallon, le gouvernement flamand n'a pas décidé de faire intervenir la popularité dans la désignation du bourgmestre, ou le fait de disposer d'une majorité.

En termes démocratiques, au plan local, la question me paraît moins être « Est-ce qu'on prend comme bourgmestre la personnalité la plus populaire ? » que « Est-ce

qu'on prend comme bourgmestre la personnalité qui va pouvoir travailler pour l'ensemble de la commune ? ». On peut avoir un bourgmestre très peu populaire mais qui, à un moment donné, arrive à faire (re)fonctionner une entité : ce fut le cas du CDH Jean-

Jacques Viseur après les affaires à Charleroi, moins bien élu que plusieurs personnalités socialistes. Ce qui me frappe ici, c'est que de 2006 à 2012, Damien Thiéry a fait fonction de bourgmestre et la commune a continué à fonctionner. Il paraît dès lors un peu difficile de soutenir - et à comprendre du point de vue des citoyens - qu'il fallait absolument nommer un bourgmestre « parce qu'on ne pouvait pas continuer comme ça »...

Par ailleurs, sur le fond, il y a un

désaccord entre les francophones et les Flamands sur la question qui est à la source du problème, à savoir la langue de l'envoi des convocations électorales. Ce sont des circulaires flamandes qui prescrivent ce qui doit être fait en la matière et, côté francophone, on n'a jamais admis que ces circulaires étaient valables...

Quelles traces cette affaire pourrait-elle laisser ?

En termes de relations intercommunautaires, sur le plan local, à Linkebeek, prendre un néerlandophone pour l'opposer à ce qui apparaît être la majorité francophone, ce n'est pas nécessairement de nature à apaiser les choses - même si, à décharge de la ministre, répétons-le, elle a d'abord sollicité un francophone. Au niveau de l'ensemble de la Belgique, la décision est également de nature à tendre les relations communautaires. Ainsi, l'ensemble de partis francophones ont réagi, notamment parce qu'ils estiment que Damien Thiéry n'est pas un dangereux criminel mais qu'il a tout simplement une autre interpréta-

tion de la législation. Enfin, en termes de timing, je trouve curieux d'annoncer une telle décision un dimanche et alors que le Premier ministre et le vice-Premier du seul parti francophone de la majorité sont à l'étranger...

Rien à voir quand même avec le « carrousel fouronnais » des années 80, quand la non-nomination de José Happart provoquait des crises politiques majeures - jusqu'à la chute du gouvernement Martens VI, en octobre 1987...

Ici, le seul parti pourrait faire chuter le gouvernement là-dessus, c'est le MR. Or, on a l'impression que, pour l'instant en tout cas, il a choisi de ne pas en faire une question trop problématique. En 1987, on avait deux partis francophones dans la majorité (le PRL et le PSC, NDLR) et il était difficile d'apparaître moins bon défenseur des francophones que l'autre. L'avantage que le MR a aussi, c'est que Damien Thiéry est membre du parti (Happart a adhéré au PS en 1984, NDLR). Il peut donc, d'une certaine manière, calmer le jeu, amortir les échanges. En même temps, cela peut devenir un inconvénient si, à un moment donné, Damien Thiéry estime qu'il n'est pas soutenu correctement par son parti - il a déjà montré qu'il était capable de changer de formation, puisqu'il vient du FDF. L'autre différence fondamentale par rapport à l'époque Martens-Gol, c'est que ce n'est plus le ministre de l'Intérieur qui nomme et révoque les bourgmestres c'est le ministre de la Région compétente. ■

Propos recueillis par WILLIAM BOURTON

OPPOSITION FLAMANDE

Rik Otten :
« Damien a cherché la guerre, il l'a ! »

Avec Erik De Bruycker (désigné par Liesbeth Homans au poste de bourgmestre), Rik Otten

est l'autre élu flamand de l'opposition au conseil communal de Linkebeek, sous la liste « Prolink ». Avec son compère, ils ont rencontré la ministre flamande de l'Intérieur il y a quelques jours, lorsqu'elle leur a fait part de sa décision. Ancien porte-parole du ministre CD&V Steven Vanackere, Rik Otten est catalogué « chrétien-démocrate », même s'il n'est pas membre du parti, souligne-t-il. Son avis dans la tempête ? Le voici. Damien Thiéry est largement soutenu à Linkebeek, c'est la démocratie, vous ne pouvez pas

l'éluder...

Il a une confortable majorité au conseil communal, mais les gens qui le supportent n'ont pas envie de violer la loi comme il le fait. Je le connais bien, Damien a fondé sa popularité notamment sur ses provocations vis-à-vis des autorités flamandes. N'oubliez pas qu'il a envoyé des convocations en français même lors des élections de 2014, alors qu'il savait très bien, par expérience, ce que cela allait provoquer... Il a cherché la guerre, il l'a !

Quoi qu'il en soit, que faire maintenant ? Ma liste, Prolink, est attachée au dialogue avec les francophones, et, dans nos communes, il n'y a pas de problème en réalité... Alors, peut-être pourrait-on chercher une personnalité en dehors du conseil communal pour occuper le mayorat. Une personnalité qui pourrait faire consensus. Pourquoi pas ? Je ne vais pas citer de nom aujourd'hui, mais je vois plusieurs possibilités. Des francophones aussi, bien sûr. Voilà peut-être une issue possible à la crise.

D.CI